

Avis de consultation publique du projet du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Ce projet territorial a pour objectif de définir sur le territoire une stratégie et un programme d'actions pour décliner localement les principes de lutte contre le dérèglement climatique. Le PCAET définit ainsi des objectifs, planifie des opérations concrètes et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques et l'adaptation du territoire aux effets déjà notables du changement climatique.

Le Conseil communautaire a officiellement arrêté le projet de PCAET par délibération le 1er juillet 2024. Ce dernier a ensuite été transmis aux services de l'Etat, à l'Autorité Environnementale et au Conseil de Région.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur ce projet.

Cette consultation aura lieu par voie électronique du lundi 28 octobre 2024 au jeudi 28 novembre 2024 à 12h.

Le dossier complet, (mis en ligne à partir du 28 octobre) comprend les documents suivants :

- La délibération n°2021.101-8.8 du Conseil communautaire du 29 novembre 2021 actant le lancement de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Le bilan de la concertation préalable
- Le diagnostic territorial ainsi qu'une synthèse de celui-ci
- Le rapport de stratégie territoriale
- Le projet de programme d'actions et la synthèse de celui-ci
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique
- La délibération n° 2024-81-8.8 du Conseil communautaire du 1er juillet 2024 arrêtant le projet de PCAET

L'ensemble des pièces du dossier sera disponible pendant la durée de la consultation sur le site internet de la CCPO : pays-ozon.com

Ces documents seront également **consultables gratuitement sur support papier**, du 28 octobre au 28 novembre 2024, **au siège de la CCPO** (1 rue du Stade, 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon), du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations pourront être déposées :

- Par voie électronique via un formulaire accessible sur le site internet de la CCPO à partir du 28 octobre
- Par voie postale à l'adresse de la CCPO (1 rue du Stade, 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon) avant la fin de la consultation (le cachet de la Poste faisant foi).

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de cette consultation, un bilan des avis reçus sera établi et le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis du public avant son approbation par le Conseil communautaire.